



VILLE DE VITTELL

DECISION MUNICIPALE

Le MAIRE de la VILLE de VITTELL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable émis par la commission culture – animation - communication lors de sa réunion du 23 juin 2014,

Autorisé à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date 24 avril 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} – De fixer à compter du 10 juillet 2014 les tarifs de location du centre culturel de l'Alhambra comme suit :

Décision
municipale
n° 32/2014

Tarifs du Centre
culturel de
l'Alhambra
à compter du
10 juillet 2014

- Hall d'entrée seul	Jour	150 €
- Salle de Spectacle du lundi au vendredi	Matin	300 €
	Après-midi	400 €
	Journée	600 €
	Soirée	500 €
	Journée + soirée	1.000 €
- Salle de Spectacle samedi et dimanche (Tarif week-end)	Matin	400 €
	Après-midi	550 €
	Journée	850 €
	Soirée	750 €
	Journée + soirée	1.350 €
- Supplément technicien son	Heure	50 €
- Supplément technicien lumière	Heure	50 €
Réunions, manifestations ou spectacles organisés sans but lucratif, par des associations Vittelloises		gratuité

Article 2^{ème} – Fixe à compter du 10 juillet 2014 le prix des glaces vendues au cinéma Alhambra comme suit :

- Magnum 2,50 €
- Cornetto 2,50 €.

Article 3^{ème} – Le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Vittel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3^{ème} – Le Conseil Municipal sera informé de cette décision municipale, conformément à l'article L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vittel, le 04 juillet 2014
Le Maire,



Jean-Jacques GAULTIER